

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7309329001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7309329001>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 novembre 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



Notaires



*SAS "HOUSSAIS & LEBLANC-PAPOUIN, notaires" à
CHALONNES SUR LOIRE (49290)*

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION -
TESTAMENT MENARD MICHEL**

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 29 janvier 2019,
Monsieur Michel André Jean-Marie MENARD, en son
vivant ecclésiastique, demeurant à CHALONNES SUR
LOIRE (49290) 47 quai Victor Hugo.
Né à CHALONNES SUR LOIRE (49290), le 26 septembre
1940.
Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).

Décédé à CHALONNES-SUR-LOIRE (49290) (FRANCE), le 18 mars 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Simon LEBLANC-PAPOUIN, Notaire Associé de la Société par actions simplifiée «HOUSSAIS & LEBLANC-PAPOUIN, Notaires», titulaire d'un Office Notarial à CHALONNES SUR LOIRE (Maine et Loire), le 5 mai 2022, et d'un contrôle de la saisine de légataire universel reçu par Maître Simon LEBLANC-PAPOUIN, le 14 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Simon LEBLANC-PAPOUIN, notaire à CHALONNES SUR LOIRE 8 allée des Treilles, référence CRPCEN : 49016, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ANGERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

